

TEMPS PROBABLE :
RÉGION PARISIENNE. — Même temps que la veille. Châti très nuageux. Vent faible d'ouest ; température assez élevée. Nuit : 16° ; jour : 24°.

EN FRANCE. — Sur la moitié Nord-Ouest, même temps que sur la région parisienne. Sur la moitié Sud-Est : assez beau et chaud.

SOLEIL : lever, 5 h. 57 ; coucher, 19 h. 47.

LUNE : dern. quart. le 30 ; nouvelle le 7 sept.

LES GRANDES ENQUÊTES DU « PETIT PARISIEN »

MARSEILLE, PORTE DU SUD

UNE NOUVELLE BABEL

Je ne connais pas les armes de l'écu de Marseille. J'aurais pu me renseigner, je pense même que je l'aurais dû. Être à Marseille uniquement pour écrire sur Marseille et ne pas demander à voir son écu, cela dénote la légèreté d'une conscience.

Si j'ignore tout de ce blason, je sais, en revanche, de quoi il devrait se composer : d'une porte. Vous pourriez dessiner cette porte sur champ d'azur, si cela devait vous faire plaisir, mais ce ne serait pas indispensable. Les autres couleurs non plus : sinople, or, sable, pourpre n'auraient rien d'obligatoire, mais ce qu'il ne faudrait pas oublier, ce seraient les gueules.

En résumé, une porte monumentale, où passeraient, flux et reflux, les cent visages du vaste monde.

Passer ! Le mot convient à la ville. On va à Paris. On va à Lyon, à Nice. On « passe » à Marseille.

Les Marseillais l'entendent ainsi. S'ils vous rencontrent une première fois et qu'ils vous supposent débarqué du matin, ils ne vous disent rien. On est en règle avec Marseille. Vous avez même droit à deux ou trois jours de villégiature. A la rigueur, une semaine entière ne fera pas scandale. Au delà de ce temps, vous comblez la mesure et manquez de tact.

— Et vous êtes toujours au même hôtel ? vous demande-t-on.

On répond oui.

— L'hôtelier ne doit pas être content ?

— Mais je ne crache pas sur les tapis !

— Ce n'est pas cela. Vous empê-



La statue de M. Gelu

chez le roulement. Il est vrai que ce n'est pas l'époque des arrivées d'Egypte et d'Algérie. Malgré tout, l'hôtelier est gentil avec vous. Vous pouvez le remercier.

Il y a les sédentaires de Marseille et puis le flot des nomades qui va de la gare au port ou du port à la gare. Si vous ne faites partie ni des sédentaires ni du flot, vous n'êtes plus rien. Vous êtes le badaud. Vous gênez la circulation.

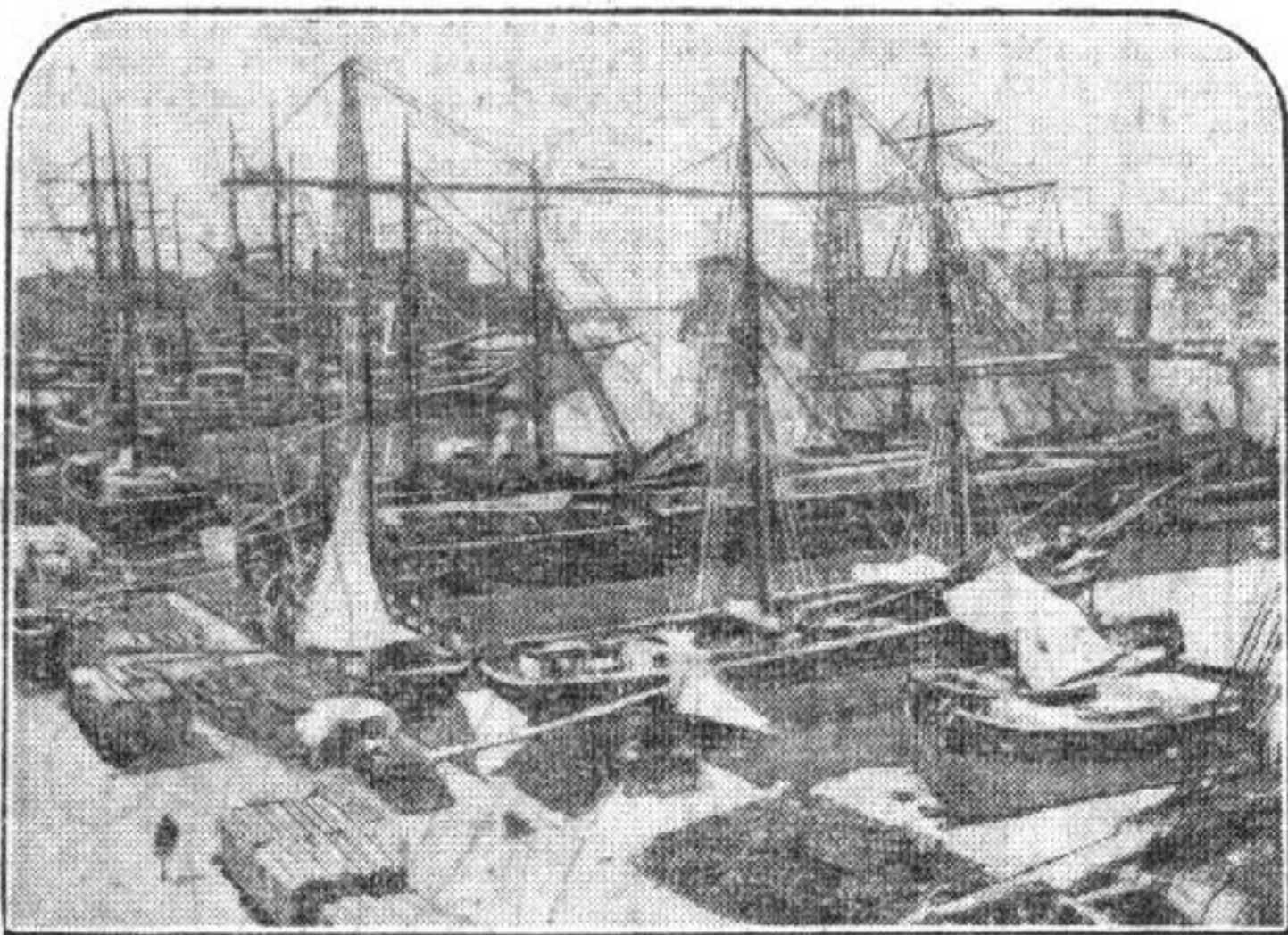
On vous bouscule. Le garçon du restaurant finit par ne plus faire attention à votre commande. Vous hâtez un chauffeur de taxi, il vous préfère les « nouveaux ». Et le sergent de ville du coin de votre rue, qui ne reconnaît en vous ni un voyageur, ni un locataire à bail, ne vous cache pas, au bout de quinze jours, que vous êtes la cause des doutes, que visiblement, assailli son esprit.

Eh bien ! j'ai bravé tant de difficultés. J'ai planté mon poteau au milieu de ce tourbillon et, comme Ulysse attaché à son mât, j'ai pu entendre, sans risquer d'être emporté, siffler toutes les sirènes du grand port.

C'étaient les départs pour la Chine, les arrivées des Indes. Ce jour, on embarquait de la jeunesse en uniforme pour le Maroc et autre Syrie.

C'étaient les émigrants de toutes langues, hagarés sous le soleil. Les Anglais pour qui Marseille n'est qu'un pont reliant Londres à Bombay.

C'étaient les Italiens. Mais, là, il faut s'arrêter. Un jour, pour calmer mon esprit en proie au doute, j'ai dû acheter une géographie et contrôler de mes yeux que Marseille était bien dans un département qui s'appelle les Bouches-du-Rhône. J'ai fermé la géographie. Le lendemain, je l'ouvris de nouveau. Marseille était dans les Bouches-du-Rhône, cependant les Bouches-du-Rhône devaient être en Italie. Eh bien ! non, ce département était en France. Je repris courage, et comme nous étions au matin de cette journée d'expérience, je sonnai la femme de chambre. Elle arriva. C'était une Italienne. « Alors, lui dis-je, envoyez-moi le valet. » C'était un Italien. « Faites monter le somnambule ! » Il était Italien. L'empoi-gnai mon chapeau, ma canne, mon pardessus. Je sortis de ma chambre. Je sonnai l'ascenseur. Le garçon de l'ascenseur lisait *Il Secolo*. Je brûlai le hall jusqu'à la porte. Là, je m'adressai au portier et j'eus comme un espoir : le portier était Anglais ! Me voici rue Noailles. Je vois passer une charmante promeneuse, je lui dis bonjour ! Elle était pressée. Alors,



UN COIN DU PORT

elle m'envoie : A rivederci ! ce qui veut dire : au revoir !... Rome.

Ne me lâchez pas. Suivez-moi attentivement. Je veux que vous m'accompagniez au moins jusqu'à midi. Ainsi ne pourriez-vous m'accuser de visions superficielles.

Donc, mes souliers étant douteux, je vais chez le cordonnier : Italien ! Après, je flâne dans les rues, histoire de voir le soleil se mirer dans mes vernis, cette fois cités à glace. Des affiches électorales décorent les murs. Ils sont quatre candidats, je ne sais à quoi. Ces quatre noms se terminent en *ou* en *o*, quelque chose comme Modigliani, d'Annunzio, Mussolini ou Pirandello ? Passons. C'est dimanche, et les églises n'ont pas été édifiées pour les chiens. Entrons dans celle-ci. Il n'y a pas de chaise, les chrétiens sont debout... comme en Italie. Ce ne serait rien, mais voilà le prêtre qui monte en chaire et que fait-il ? Il prêche en italien ! C'est à se coiffer en pleine chapelle et à commettre un péché mortel. Je le commets. Je pars sans entendre la messe. Je file vers le marché. Justement, comme je passais sous l'arche de l'hôtel de ville, M. le maire de Marseille sortait de la maison. La rencontre de cet homme éminent fut un éclair dans mon brouillard. J'allais enfin savoir si ce matin j'entendais clair et si, réellement, les curés de Marseille prêchaient en italien !

— Monsieur le maire, je crois être perdu, mais, puisque vous voici, vous ne me refuserez pas une précision. De quelle ville, au fait, êtes-vous maire ?

M. Flaisièrès me pria de me promener dix minutes en sa compagnie. Ecoutez, me disait-il, chemin faisant.

— Je n'entends que la langue italienne.

— Eh bien ! maintenant, vous êtes fixé ?

— Cela ne me dit pas de quelle ville vous êtes le premier magistrat.

— Allons, votre esprit n'est pas encore délié ce matin. Cependant, c'est clair, vous voyez bien que je suis maire de Naples !

Et les Grecs ? Les Grecs sont les hauts barons marseillais. Il en est qui vous vendent des amandes grillées ; cela ne les empêche pas d'être financiers. Ainsi, cet Hélène, fils du Pirée, qui vous propose chaque jour, entre 11 heures et midi, des cacahuètes au café-glacier, eh bien ! c'est un gros boursier. Le matin, il travaille à trente centimes le cornet ; l'après-midi, il soutient en Bourse des marchés d'huile de 200.000 francs. C'est très curieux, mais c'est ainsi ! Toutefois, les Grecs parlent le français. Ce n'est donc pas en vous promenant que vous éprouverez le vertige qui consiste à ne pas se croire en France tout en étant à Marseille.

C'est le soir, en rentrant, quand, vidant votre portefeuille, vous en retirez une quinzaine de cartes de visite, résultat des présentations de la journée.

Vous savez ce que c'est. On est au restaurant, au théâtre, à la Bourse, dans la rue, alors la personne charmante qui vous accompagne vous présente à des messieurs de sa connaissance. Selon l'habitude, vous ne comprenez pas le nom de ces nouveaux amis, mais vous échangez des cartes. Et c'est vous qui êtes étonné en vidant, comme je vous l'ai dit, votre portefeuille, le soir en rentrant. Il ne vous manque pas d'argent, non ! Ces messieurs étaient tous d'honorables messieurs, mais,

LA PROMOTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE



En haut, au centre : le peintre Chéret, élevé à la dignité de grand officier. Autour, de gauche à droite : MM. de Fiers, de l'Académie française ; Decourcelle, homme de lettres ; docteur Lajars, membre de l'Académie de médecine ; Baschet, artiste peintre, membre de l'Institut ; et Léon Guillet, directeur de l'Ecole centrale, promu commandeur.

(A la deuxième page, la promotion complète.)

POUR LE REDRESSEMENT FINANCIER

APRÈS LES RESTRICTIONS LES ÉCONOMIES

Le Gouvernement va examiner et arrêter les nouvelles mesures annoncées

Vendredi dernier, en faisant connaître les mesures destinées à combattre la vie chère, lesquelles sont entrées en application, depuis lors, le gouvernement dans un communiqué officiel, déclarait que cet ensemble de mesures ne constituait que la première partie des décisions envisagées pour améliorer les conditions de la vie nationale.

Cette première partie devait être, dans l'esprit du gouvernement, le suivi d'un programme d'organisation de la production, dont l'exécution fera bénéficier l'approvisionnement général du pays d'une meilleure utilisation des ressources et des richesses naturelles du territoire métropolitain et colonial.

Il était en outre spécifié dans ce communiqué qu'en ce qui touche le budget de l'Etat, un plan général d'économies, de simplification ou de fusions administratives était en voie de préparation, et que les études nécessaires par sa réalisation étaient activement poursuivies dans les ministères afin d'en permettre la mise en vigueur dans le plus bref délai possible.

Un nouveau conseil de cabinet aura lieu ce matin à 9 h. 30 au Louvre, et il sera suivi demain matin d'un conseil des ministres qui se tiendra à la même heure à l'Élysée sous la présidence de M. Doumergue.

Ces deux conseils seront consacrés à l'examen des mesures annoncées lors du précédent conseil des ministres, et c'est ainsi qu'hier matin M. Poincaré a eu un long entretien au ministère des Finances avec MM. Louis Marin et André Tardieu, qui composent avec lui le comité des économies administratives.

Le président du Conseil et ses deux collègues ont examiné les rapports détaillés qui leur étaient parvenus des divers départements ministériels sur les compressions de dépenses réalisables dans les administrations de l'Etat. Tout un ensemble de mesures a été arrêté au cours de cette conférence et il sera sans doute soumis à l'approbation, demain, du conseil des ministres.

De leur côté, MM. Bokanowski et Queuille ne sont pas demeurés inactifs, et on sait leurs suggestions en ce qui concerne la lutte contre la vie chère, les restrictions et l'accroissement de la production nationale, qui seront également examinées dans les deux prochains ministères dans les deux départements ministériels qui vont avoir lieu au Louvre et à l'Élysée, et dont l'importance ne le cède en rien aux conseils qui se sont succédés la semaine dernière.

LE SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT A LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL EST DÉFINITIVEMENT SUPPRIMÉ

Par décret rendu sur la proposition du président du Conseil, le sous-secrétariat d'Etat à la présidence du Conseil, qui avait pratiquement cessé d'exister lors de la constitution du cabinet Poincaré, est supprimé définitivement et les crédits prévus à son sujet au budget de 1926 annulés.

LES GRANDS REMÈDES



— Oui, monsieur, comme a dit Barthou. « Faut réduire les consommations » !

Au marché des changes

Légère détente hier au marché des changes. La livre et le dollar qui avaient terminé lundi à 172 et à 35,4 s'inscrivaient, hier matin, à des cours presque identiques. Ces devises subissaient une baisse aussitôt et ne cotaient plus à 15 heures que 171 30 et 35-23. A 18 heures, en clôture, elle faisaient 171 et 35-21.

Le franc belge valait à ce moment 0 964, la lire 1 14 et le franc suisse 6 79.

M. CHAPSAL EST INSTALLÉ PRÉSIDENT DE LA C.D.R.

La commission des réparations a procédé hier matin à l'installation de M. Fernand Chapsal, nommé délégué de la France en remplacement de M. Louis Barthou.

Le marquis Salvago Raggi qui présidait la séance a exprimé les regrets causés à la commission par le départ de M. Louis Barthou « qui, pendant quatre ans, a-t-il dit, dans les circonstances les plus difficiles, a présidé la commission avec une autorité, une impartialité et une bonne humeur qui lui ont valu l'estime et l'amitié de tous ses collègues ». Il a souhaité ensuite la bienvenue à M. Chapsal.

MM. Barthou et Chapsal ont répondu.

Après quoi sur proposition du délégué britannique, le délégué français a été, conformément à l'usage, élu à l'unanimité président de la commission.

L'après-midi, la commission a entendu M. Parker Gilbert, agent général des paiements.

DEUX AVIONS SONT PARTIS HIER POUR BATTRE LE RECORD DE DISTANCE

Les équipages sont ainsi composés : lieutenant Challe (pilote) et capitaine Weiher ; Marcel Pollon (pilote), lieutenant de vaisseau Amaurich et adjudant Vancaudenbergh



En haut : le capitaine Weiher et le lieutenant Challe, photographiés sur leur appareil au moment du départ. En bas, de gauche à droite : les aviateurs Amaurich, Vancaudenbergh, Marcel Pollon, Gonin et Pelletier Doisy.

Le Bourget, 5 heures du matin. Le ciel est gris et morne, les nuages courent et forment un plafond relativement peu élevé. Cependant, le service de la météorologie signale que la situation est bonne. Les équipages des avions qui doivent tenter le record de distance en ligne droite se consultent un instant et la décision est vite prise : on part.

Peu de temps les avions sont conduits au bout du terrain et les groupes se forment selon les amitiés ou les intérêts auprès de chacun des deux avions, deux Bréguet XIX et un S. E. C. M.

L'équipage du S. E. C. M. est composé de Pollon, chef pilote de la firme qui a construit l'avion, de l'adjudant Vancaudenbergh, deuxième pilote et du lieutenant de vaisseau Amaurich, navigateur.

L'énorme appareil, prêt le premier, décolle superbement, arraché par son moteur Renault de 500 chevaux, à 5 h. 40 et disparaît immédiatement dans la brume.

Calmes et froids, le lieutenant Challe et le capitaine Weiher, les deux beaux-frères, s'installent à leur tour dans la carlingue de leur Bréguet, que tire un moteur Farman 500 chevaux, actionnant une énorme hélice Chauvière. Le mécanicien Butiez met l'hélice en marche et presque sans un signe de la main pour l'au-revoir, Challe, toujours aimable et souriant, décolle en trente secondes, tandis que les braves crépètent. Il est 5 h. 45.

Ces deux équipages sont partis en direction du golfe Persique. Pollon vers Bender-Abbas et Challe vers Karachi.

LES CAPITAINES LEMAITRE ET BARÈS PARTIS EUX AUSSI ONT DU REVENIR

Tenant également le record de distance, les aviateurs Lemaître et Barès étaient au Bourget au moment où décollaient Pollon et Challe.

Leur Bréguet XIX à moteur Renault 500 chevaux était bien sûr « paré » et le célèbre pilote prenait le départ, difficilement.

Par trois fois, Lemaître essaya de partir, mais trois fois de suite, des « cheveux de bois » obligeaient le pilote à revenir sur la ligne de départ. Enfin, à 6 h. 27, dans une quatrième tentative, Lemaître et Barès décollaient à leur tour à la poursuite de Pollon et de Challe.

Mais, alors que le champ d'aviation recouvrait son calme, habituel, à pareille heure, le Bréguet-Renault réparait et, à 6 h. 50, Lemaître et Barès atterrissaient, remettant leur tentative, par suite de la difficulté qu'ils avaient à prendre de l'altitude.

D'EUROPE EN AFRIQUE DU NORD PELLETIER DOISY ET GONIN TENTENT UN RAID DE VITESSE

Partis de Villacoublay hier matin, les aviateurs étaient dans la soirée à Tunis dont ils repartiraient aussitôt pour Casablanca

Cependant qu'au Bourget, les candidats au titre de recordman du monde quittaient Paris. Pelletier Doisy était à Villacoublay, prêt à prendre son vol pour un raid de 6.000 kilomètres.

C'est un raid de vitesse qu'il veut tenter. Si tout marche selon ses prévisions, il effectuera dans la journée les deux étapes Paris-Rome et Rome-Tunis, soit 1.750 kilomètres. Immédiatement il repartira et, dans la nuit, accomplira une distance aussi longue entre Tunis et Casablanca. Enfin, il reprendra son vol de Casablanca et espère bien, après avoir atterri à Madrid, atteindre le Bourget, terrain propice aux atterrissages de nuit, entre 19 et 20 heures, après une étape de 2.000 kilomètres. Au total 6.000 kilomètres environ.

A 5 h. 30, Pelletier Doisy et le capitaine Gonin, qui l'accompagne, prennent place dans l'appareil, un Potez, grand raid, muni d'un moteur Lorraine-Dietrich 450 chevaux. L'avion démarre aussitôt, prend de la vitesse et décolle superbement pour disparaître bientôt dans la direction du sud.

Midi, atterrissage à Rome...

Dans la soirée, les services de l'aéronautique recevaient une dépêche de Pelletier Doisy annonçant, de Rome, que le célèbre pilote était arrivé à midi. La première partie de son voyage s'était effectuée par beau temps, quoique légèrement contrariée par le vent d'Est.

Pelletier Doisy, après un ravitaillement rapide quitta Rome, repartant dans la direction de Tunis.

Tunis à 14 heures de Paris

Plus tard, dans la soirée, nouveau télégramme, de Tunis, cette fois, annonçant l'arrivée des deux aviateurs, venant de Paris, à 19 h. 40.

Nouveau et, rapide ravitaillement, et l'avion reprenait son vol, à 20 h. 40, pour Casablanca.

Ainsi s'accomplissait, sans incident, avec une sûreté et une rapidité de marche remarquables, la première partie du nouveau raid tenté par l'infatigable pilote.

APRÈS LE CRIME DE FRESNES-SUR-MARNE

LA CONTRE-AUTOPSIE DE LA « DAME AUX YEUX VERTS » RÉVÈLE QUE L'ASSASSIN EUT A SOUTENIR UNE LUTTE VIOLENTE AVEC SA VICTIME

GUYOT L'ETRAINGLA DES DEUX MAINS

L'enquête judiciaire contredit diverses autres affirmations du meurtrier

Les troublantes précisions que l'enquête du *Petit Parisien* a apportées hier, sur les circonstances ayant accompagné la fin tragique des deux épouses légitimes de Gaston Guyot, ont provoqué une très vive émotion dans toute la région brisée du triangle de la téléphoniste est fort connu.

Au palais de justice de Meaux, déjà les magistrats ont recueilli de suggestifs renseignements sur le caractère de l'assassin et sur sa vie quel que peu mouvementée.

Gaston Guyot, meurtrier de son amie et incendiaire, a-t-il d'autres crimes sur la conscience ? C'est ce que va s'efforcer de rechercher et d'établir M. Denney de la Chesnaie, juge d'instruction. Des hier, nous en avons eu l'assurance, le juge, d'accord avec le parquet, a décidé de faire enquêter par commission rogatoire, à Vaudeville-le-Haut, et à Monte-Carlo sur les « suicides » des deux femmes de Gaston Guyot, suicides, on le sait, survenus dans des circonstances identiques et que l'on dissimule toujours aux parents des mortes.

Concurremment à ces enquêtes — qu'aucune prescription légale ne peut couvrir — le juge d'instruction de Meaux va ordonner diverses investigations au sujet d'incendies qui, dans la région de Louan et de Provins, détruisirent d'importantes récoltes de grains ou de fourrages. Ces sinistres dus à la malveillance s'échelonnent sur plusieurs années. On ne put jamais en découvrir l'auteur. Gaston Guyot fut une des « victimes » du mystérieux « incendiaire ». Et déjà, certains déclarent qu'il doit certainement le connaître.

Les raisons d'une contre-expertise

Assassin de son amie, incendiaire de la meule près de laquelle il traîna le cadavre, cela, Gaston Guyot l'est sans aucun doute. Il a, d'ailleurs, avoué son forfait. Mais il a avoué, en s'efforçant de trouver une excuse,



En haut, le docteur d'Albuisson, de Logny (à gauche), s'entretenant, dans le cimetière de Fresnes-sur-Marne, avec le docteur Paul (à droite), qui vient de pratiquer la contre-autopsie de Marie-Louise Beaulognot. Le docteur Paul est confiné d'une calotte en velours, celle qui portait toujours son regrettable maître, le professeur Brouardet, et que l'éminent médecin légiste appelle son « gripi ». Dans le médaillon, Mme Lambeau, la propriétaire de l'hôtel de la « Cigogne d'Argent » à Claye-Souilly, dont le témoignage dément diverses affirmations de Guyot.

d'une part, dans les provocations de la jeune téléphoniste « autoritaire et jalouse » et, d'autre part, dans sa propre colère et dans son affolement.

Bref, au cours des aveux qu'il fit, vendredi dernier, au juge d'instruction, Gaston Guyot plaide déjà qu'il a provoqué la mort de son amie sans avoir eu l'intention de la lui donner.

— Giflé par Marie-Louise, a-t-il dit, je devins fou de rage. Alors, dirigeant mon auto d'une main, je lui lançai un coup de poing en plein visage et la saisis à la gorge. Je serrai... Elle s'évanouit... Je ne sais combien de temps ma main se crispa sur sa gorge, six secondes au plus.

Six secondes pour étrangler d'une seule main une femme vigoureuse cela a surpris les gens les moins avertis des choses médicales.

C'est pourquoi la justice a fait pratiquer, hier, une contre-expertise de Marie-Louise Beaulognot afin de découvrir si possible dans pauvres restes de l'infortunée, la preuve scientifique devant confirmer ou infirmer les dires de son assassin.

En faisant procéder à cette nou-

DERNIERE HEURE

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUES & TÉLÉPHONIQUES SPÉCIAUX DU Petit Parisien et du Times

LE COUP D'ETAT DE GRECE LE GÉNÉRAL PANGALOS EST INTERNÉ DANS L'ILE D'EGINE

Londres, 24 août (dép. Petit Parisien).

Le général Pangalos a poursuivi aujourd'hui ses consultations avec les chefs des divers partis politiques et il s'est également tenu en rapport étroit avec l'amiral Kondouriotis qui, on le sait, a accepté de reprendre la présidence de la République. Au cours de ces entretiens a été discuté, notamment, le sort du général Pangalos et des ex-ministres les plus étroitement associés au régime dictatorial. On avait d'abord songé à assigner à l'ex-dictateur, comme lile de captivité, l'île Santorini, une petite île perdue au sud des Cyclades, mais les derniers messages relatant que le choix du nouveau gouvernement s'est fixé sur l'île d'Egine, c'est là qu'il sera interné apparemment cette nuit puisque vers la fin de l'après-midi il a été embarqué sur le destroyer Léon, qui le captura, à destination de cette île, toute proche du Péloponèse.

D'autre part, selon le correspondant du Times à Athènes, le général Pangalos et les chefs des partis politiques ont convenu de ne pas ratifier le traité gréco-serbe par le moyen des décrets législatifs, ainsi que l'avait annoncé le général Pangalos. Conformément aux méthodes constitutionnelles, le traité sera soumis aux fins de ratification à l'Assemblée législative qui aura tout pouvoir d'en discuter les clauses, de l'accepter ou de le rejeter au même titre que le parlement yougoslave.

LE VOYAGE D'ABD EL KRIM DU MAROC A LA RÉUNION

Rabat, 24 août (dép. Petit Parisien).

Comme il était prévu, un communiqué officiel de la résidence fait connaître qu'Abd el Krim, son frère, Si Mohamed et son oncle, Si Abd Esselm, accompagnés de leurs familles quitteront Rabat le 27 août et s'embarqueront le 28 à Casablanca pour le courrier Abda, de la compagnie Paquet. Ils repartiront le 2 septembre de Marseille sur l'Amiral-Pierre, des Messageries maritimes, pour la Réunion, et seront escortés jusqu'à la par l'officier interprète Sagnes, du service des renseignements de Fez.

NOS PRÉPARATIFS D'OFFENSIVE AU NORD D'OUÉZZAN

Rabat, 24 août (dép. Petit Parisien).

Notre aviation a procédé, au nord d'Ouezzan, à un important bombardement de la tribu des Ghezaoua, très en nous lignés, et au sud-est d'El-Kob, au voisinage de la zone algéroise. Les dissidents Beni Salaten, signalés vers Rihana, continuent leurs coups de main contre les indigènes insoumis qu'ils cherchent à fanatiser. Ils ont razié Rihana et occupé la Kela des Beni Routene, qui nous affirment des sympathies persistantes. De même les villages de Rekha et Aghrasne nous demeurent fidèles et le cheik Laboudi poursuit sa propagande en notre faveur. En somme, on a l'impression que notre offensive se heurtera à un minimum d'irréductibles.

LA QUESTION D'EUPEN ET MALMEDY

Bruxelles, 24 août (dép. Petit Parisien).

Le conseil des ministres a décidé d'appliquer la législation civile et commerciale belge au territoire d'Eupen et Malmédy. Cette mesure, prise après les déclarations formelles de M. Jaspard, que, pour le gouvernement belge, la question de la rétrocession des territoires d'Eupen et de Malmédy à l'Allemagne est définitivement close.

La comparaison devant la justice turque de l'officier de quart du "Lotus"

Un télégramme de protestation des syndicats maritimes de Marseille au président du Conseil.

Marseille, 24 août (dép. Petit Parisien).

On sait que l'officier de quart du paquebot Lotus, arrêté à la suite de l'abordage de ce navire avec un navire charbonnier turc, va être traduit devant un tribunal turc. Les grands syndicats maritimes de Marseille ont adressé aujourd'hui au président du Conseil le télégramme de protestation suivant :

Les corporations maritimes, émuës à l'annonce que l'officier du paquebot Lotus doit être traduit devant un tribunal turc, pour homicide par imprudence, demandent au gouvernement (français) énergiquement auprès du gouvernement turc, et officier ne relevant que de la juridiction française, l'abandon de la procédure hors des eaux territoriales. Nous informons que l'effacement régné par les marins et marins-complément de Marseille, apprendra la mise en liberté de notre camarade.

Ce télégramme est signé des représentants des syndicats, des capitaines au long cours, des officiers mécaniciens, des capitaines de la marine marchande, des inscrits maritimes, des radiotélégraphistes et des agents du service général à bord.

Dix-huit Allemands, près de Berlin, empoisonnés par des champignons

Berlin, 24 août (dép. Petit Parisien).

Dans un hôpital pour enfants, dans la banlieue de Walkenberg, les dix-huit Allemands, les gens de service attachés à l'établissement ont été empoisonnés par l'absorption de champignons vénéneux. Cinq de ces personnes sont décédées et treize se trouvent dans un état très grave à l'hôpital. La variété des champignons absorbés contenait de la ciguë.

Les pourboires vont être supprimés en Espagne, dans les hôtels

Madrid, 24 août (dépêche Havas).

Selon le journal El Liberal, à la suite d'un arrangement entre les patrons et les ouvriers de l'industrie hôtelière, les pourboires seront supprimés et remplacés par une taxe de 10/0 sur le montant de la dépense à partir du 1^{er} septembre.

LE PROCES DE BUDAPEST

L'ARRÊT DE LA COUR D'APPEL DANS L'AFFAIRE DES FAUX BILLETS

Budapest, 24 août (dép. Petit Parisien).

Profitant du droit de parole accordé aux accusés après les plaidoyers, Nadossy avait fait une déclaration très habile, se déclarant coupable, mais pas de ce qu'on lui reproche.

— Je ne suis pas un faux monnayeur, ni un faussaire, a-t-il déclaré. Si vous m'avez condamné, le subira ma peine avec la même sérénité que les huit mois de prison que j'ai déjà subis. Si le tribunal croit que je ne suis pas un criminel, qu'il m'acquitte.

Sur ces paroles, il claqua militairement des talons et se rassit. Le commandant Gerö demanda également l'acquiescement de tous les subalternes qui ont simplement obéi.

La cour a ensuite rendu son jugement. Elle a confirmé le jugement rendu par le tribunal de première instance dans l'affaire des faux billets, condamnant Nadossy et Windischgrätz à quatre ans de travaux forcés. Elle a réduit la peine de Gerö de deux ans à un an et demi et celle de Rabat d'un an et demi à un an.

Les autres condamnations ont été confirmées.

ON SE DISPUTE, A LA BOURSE DE BERLIN LES ACTIONS DU TRUST DE L'ACIER

Berlin, 24 août (dép. Petit Parisien).

La Bourse de Berlin a coté aujourd'hui, pour la première fois, les actions du trust de l'acier, appelé Vereinigte Stahlwerke. Les ordres d'achat furent à ce point considérables que l'on a dû procéder à de fortes répartitions. Les ordres d'achat au-dessous de 10.000 marks, soit dix actions de 1.000 marks nominales, ont été annulés. Les ordres de 10.000 à 50.000 marks ont été satisfaits par une seule action, ceux de 50.000 à 100.000 marks par deux actions, et ceux supérieurs à 100.000 marks par trois actions.

Le sculpteur de l'« Hindenburg en bois » ou les Allemands plantaient des clous s'est suicidé hier à Berlin

Berlin, 24 août (dép. Petit Parisien).

Le sculpteur allemand Andersen, qui sculpta pendant la guerre sur la place du Reichstag, à Berlin, la statue en bois du maréchal Hindenburg, dans laquelle les Allemands venaient par dévotion enfoncer des clous s'est suicidé dans son atelier en se tirant une balle de revolver dans la poitrine.

MORT TRAGIQUE D'UNE JEUNE FILLE

Partie dans la montagne avec un enfant de quatre ans, elle avait disparu ; on vient de la retrouver morte.

L'enfant a été retrouvé également vivante, mais dans un état de prostration tel qu'on n'a pu en obtenir le moindre renseignement.

Saint-Marcelin, 24 août (d. P. P.).

Il y a quelques jours, disparaisaient, dans des conditions mystérieuses, une jeune fille de seize ans, Mlle Madeleine Gauthier, et une fillelette de quatre ans, Léonie Philibert, parties de M. Malval pour se rendre à la Rivon, dans la région montagnarde de Vinay.

On rechercha les deux disparues, mais en vain, et l'on supposa qu'elles avaient dû tomber dans un gouffre, près de la cascade du Ruizand. Or, on vint de découvrir, dans la montagne avoisinant la Rivon, la petite Léonie Philibert. On la rencontra ce matin, tout près du village, dans un état de prostration qui n'a pas permis d'obtenir d'elle le moindre renseignement. Des recherches furent immédiatement recommencées et l'on trouva, dans un champ, le cadavre de Madeleine Gauthier.

L'autopsie de la morte, pratiquée ce soir, a démontré que le décès était dû à une fracture de la colonne vertébrale ; mais le cadavre était dans un tel état de décomposition qu'il n'a pas été possible de faire d'autres constatations.

L'hypothèse d'un accident paraît vraisemblable, bien que, dans le pays, les habitants croient à un crime.

Relèvement de l'indemnité de vie chère des fonctionnaires belges

Bruxelles, 24 août (dép. Petit Parisien).

Le conseil des ministres a décidé de relever l'indemnité de vie chère d'un personnel de l'Etat. Cette indemnité, applicable à tout le personnel, tant ouvrier qu'employé et à tous les départements, y compris les chemins de fer, entrera en vigueur à partir du 1^{er} août. Les taux de l'indemnité, à été fixé à 30 points au-dessus du chiffre de 510.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX

Les conseils généraux des six départements dont la réunion s'est ouverte lundi ont poursuivi, hier, leurs travaux. Dans les Landes, M. Léo Bouyssou, président de la Chambre, a été réélu président. M. Darrigues, sénateur, ayant été réélu à la vice-présidence, les deux sièges de vice-présidents sont aujourd'hui occupés par MM. Lallande, député, et Bezos. Le bureau ainsi renouvelé, a adressé de confiance au gouvernement une adresse pour la prise des mesures toujours insipides par l'intérêt général du pays et par le souci de répartir entre tous les citoyens, selon leurs facultés, les charges fiscales, en faisant plus efficacement appel à la fortune acquise, notamment par l'application de l'impôt direct et progressif, afin d'alléger la charge des impôts indirects qui frappent lourdement les masses laborieuses et les classes moyennes.

Dans l'Indre-et-Loire, M. Germain a été réélu président ; MM. Rousseau et Camille Chateaux, anciens ministres de l'Intérieur, vice-présidents. Une motion a été adoptée sur la proposition de M. Ferdinand Morin, député, maire de Tours, protestant contre le retard apporté par l'administration militaire à l'approvisionnement des casernes inoccupées pour les transférer en maisons d'habitation.

Près de Figeac, le jeune Edmée Brousse, quinze ans, a été tué par un train, tombant dans une rivière et se noyant sous les yeux de leurs parents.

LES VOLEURS DE BIJOUX

Un couple français qui, en trois jours, avait escroqué 250.000 francs de bijoux à des joailliers de Deauville et de Paris est arrêté en Italie.

Mariés récemment et occupant un modeste appartement, 7, avenue de la Motte-Picquet, les époux Garnier estimèrent bien vite que le métier de représentant, qui était celui du mari, ne permettait point la « grande vie » qu'ils ambitionnaient.

Ayant donné congé et dépensé l'argent qui lui restait, le jeune ménage s'en fut faire un tour à Deauville. Pour mieux imposer la bas, Garnier, qui naquit le 20 mai 1903, à Paris, accéda à son nom roturier celui de Francqueville, qui est celui de sa femme, laquelle est née à Senheim (Alsace), le 22 octobre 1905. Ils arrivèrent le 1^{er} août à Deauville et descendirent dans un des plus fameux hôtels.

Le soir même, à 8 heures, de Francqueville s'en alla au casino. Après avoir longuement examiné les stands des bijoutiers, installés à l'intérieur, ils se firent montrer plusieurs bijoux par l'un d'eux et choisirent un bracelet enrichi de brillants, d'une valeur de 400.000 fr., et une bague ornée d'un diamant surmonté d'une pierre précieuse.

Garnier payait cette double acquisition au moyen d'un chèque, que le joaillier accepta de toute confiance. Une heure après, le couple filait vers Paris dans une automobile louée sur place.

Pendant que le bijoutier se voyait refuser le paiement du chèque à la banque, faute de provision, Garnier, enhardi par ce premier succès, recommença l'opération de la veille dans un hôtel de l'avenue Montaigne, à Paris, où il s'était fait inscrire sous son nom d'emprunt.

Cette fois, Mme de Francqueville se contenta d'une bague estimée 22.000 francs, que son époux paya au moyen d'un chèque.

Le lendemain le couple allait s'installer dans un autre hôtel, avenue des Champs-Élysées, et réussissait à acquiescer par le même procédé un bracelet monté de 8.500 francs.

Estimant alors qu'il était sage de ne pas abuser, Garnier installa femme et bagages dans une automobile de grande remise et alla vers la Suisse. Le parquet de Pont-Évêque d'abord, M. Lefebvre, commissaire des Champs-Élysées, ensuite, furent avisés de la fraude. Les policiers, armés, allèrent à la recherche du couple d'escrocs.

L'enquête de la sûreté générale révéla le passage des époux Garnier à Evian (Suisse), où ils ne séjourneront que très peu de temps, puis leur départ pour l'Italie.

Le signalement des astucieux filoux avait été envoyé à tous les postes-frontières, ainsi qu'à la police italienne. Hier, les policiers français ont retrouvé, à Rome, M. et Mme Garnier, qui se trouvaient à l'hôtel de la ville de Francqueville, encore munis de tous les bijoux qu'ils s'étaient fait livrer sans bourse délier.

Garnier et sa femme seront ramenés en France dès que les formalités d'extradition auront été accomplies et mis à la disposition du parquet de Pont-Évêque, chargé d'instruire l'affaire.

Richomme et Cie rats d'hôtel
Les inspecteurs de la sûreté générale continuent leurs recherches à Trouville-Deauville d'essayer de fixer l'identité des complices de Richomme, le rat d'hôtel arrêté l'autre soir place Pigalle. Ils ont relevé les noms de deux hommes ayant séjourné à l'hôtel du Rocher en compagnie de Richomme. Celui-ci s'était fait inscrire sous un faux nom et il est à peu près certain que ses complices ont agi de même. Par contre, les policiers n'ont point trouvé trace de la femme qui accompagnait Richomme et qui, on le sait, fut arrêtée au moment de son arrestation. On présume que cette femme se trouve en possession des bijoux que l'on sait avoir été volés à Deauville et Trouville par les trois rats d'hôtel.

UN AVIATEUR MILITAIRE SE TUE AU BOURGET

Marnes, 24 août (dép. Petit Parisien).

Deux automobiles se sont accrochées, route de Bourg-Reil à Champfleury. L'une des voitures a versé ; deux de ses occupants, Mmes Lemaire, cultivatrice, à Bourg-Reil, et la fille de celle-ci, ont été grièvement blessés. L'état de Mme Lemaire paraît désespéré.

Deux blessés dans une collision

Marnes, 24 août (dép. Petit Parisien).

Deux automobiles se sont accrochées, route de Bourg-Reil à Champfleury. L'une des voitures a versé ; deux de ses occupants, Mmes Lemaire, cultivatrice, à Bourg-Reil, et la fille de celle-ci, ont été grièvement blessés. L'état de Mme Lemaire paraît désespéré.

Un docteur d'Asnières renversé de moto par un automobiliste qui s'enfuit

Evreux, 24 août (dép. Petit Parisien).

Un motocycliste, le docteur Emile Desnos, demeurant à Asnières (Seine), 66, rue de la Sablière, et faisant un itinéraire à Combes, rentrait de Saint-Martin-guerrie-de-l'Autel, près de Brétil, quand, à un tournant dangereux, près de Conches, il fut renversé par une auto dont le conducteur poursuivait son chemin à la lancée.

LA MANCHE A LA NAGE

TROIS NAGEURS ET UNE NAGEUSE

ON ECHOUE

Boulogne-sur-Mer, 24 août (d. P. P.).

Les trois nageurs, les Allemands Otto Kemmerich, Verkott, le Français Le Driant et la nageuse américaine Lilian Cannon, partis hier soir du cap Gris-Nez pour tenter la traversée de la Manche ont échoué. Tous ont abandonné au cours de la nuit et ont regagné la côte française à bord des bateaux convoyeurs.

UN FORMIDABLE INCENDIE DÉTRUIT UNE USINE DE CAOUTCHOUC

Plusieurs millions de dégâts. Deux blessés, cent personnes sans logement

Limoges, 24 août (dép. P. Paris).

La nuit dernière, un formidable incendie, dont la lueur s'apercevait à vingt kilomètres, a détruit, au Palais, l'usine de caoutchouc régnée, de Puy-Moulinier, appartenant à MM. Wattelet frères et Cie, et dont le siège social est rue d'Argenteuil, à Colombes.

Deux mille cinq cents mètres carrés de bâtiments, à un, deux ou trois étages, et dix habitations ouvrières ont été la proie des flammes.

Un directeur et un ouvrier ont été grièvement brûlés. Une centaine de personnes se trouvent sans logement et sont réduites au chômage. Les dégâts atteignent plusieurs millions.

LA QUESTION DU PAIN

Les boulangers de Soissons contre la taxe municipale

Soissons, 24 août (dép. Petit Parisien).

Par une lettre ouverte, le syndicat de la boulangerie de l'arrondissement de Soissons vient de protester contre le récent arrêté pris par M. Marquigny, maire de cette ville, fixant le prix du pain à 1 fr. 05 au-dessus du prix pratiqué à Paris.

Les boulangers se refusent à accepter toute taxation qui ne serait pas basée sur les éléments fixés par la loi du 31 août 1924. Ils déclarent qu'à la première occasion ils saisiront les tribunaux et mettront leur matériel et leur main-d'œuvre à la disposition de la municipalité.

LES ÉDILES PARISIENS EN VOYAGE D'ÉTUDES

Bar-le-Duc, 24 août (dép. Havas).

Une délégation du conseil municipal de Paris, composée de MM. Maurice Quentin, Reboulard, Chausse et Fleuret, est venue à Bar-le-Duc pour enquêter sur les conditions dans lesquelles sont traités les aliénés du département de la Seine à l'asile de Fains-Sources. Ils ont été très satisfaits de leur visite.

LES CAMBRIEURS NE CHOMENT POINT A PASSY

40.000 francs de titres et d'argent volés boulevard Exelmans

Profond d'une courte absence de Mme veuve Revon, âgée de soixante-cinq ans, demeurant chez sa fille, Mmes Pasche, 81, boulevard Exelmans, des cambrioleurs se sont introduits, hier, entre 15 et 16 heures, dans l'appartement situé au troisième étage.

Après avoir fracturé la porte d'entrée avec une pince mousqueton, les voleurs, une fois dans la place, visitèrent avec soin toutes les pièces.

Ils découvrirent dans l'armoire de la chambre à coucher une cassette contenant des titres français et étrangers d'une valeur de 30.000 francs et une classe de dix billets de 1.000 francs. Nantis de ce butin, les audacieux cambrioleurs s'enfuirent sans être remarqués.

Ce n'est qu'à son retour que Mme Revon a découvert la perte. Elle a aussitôt porté plainte et a demandé la mise en état d'arrestation de l'auteur du vol.

Les malfaiteurs ayant opéré chez M. Louis Verneuil ont emporté pour 200.000 francs d'objets précieux

M. Louis Verneuil, l'auteur dramatique connu, dont l'hôtel particulier, situé 29, rue Thérèse, a reçu avant-hier la visite de cambrioleurs dans les circonstances que nous avons relatées, est rentré hier matin à Paris, venant de la propriété d'Azay-le-Rideau, sur-le-champ.

M. Verneuil procéda à un rapide inventaire des objets précieux qui lui ont été dérobés.

Comme nous l'avons dit, toutes les pièces composant le luxueux domicile de l'auteur avaient été visitées avec soin. Les voleurs y ont fait main basse sur quelques bijoux et bibelots que contenaient les meubles et vitrines. Ils ont également emporté plusieurs lettres de lit en dentelle évaluées 50.000 francs. Le montant total du vol s'élèverait à 200.000 francs environ.

Le gardien de la paix Brégier qui tua un voleur d'automobiles inculpé d'homicide

On se souvient que, qual de Jemmapes, dans la nuit de samedi à dimanche, le gardien de la paix Brégier avait sauté sur le marchepied d'une auto volée, le conducteur non seulement refusa de s'arrêter, mais encore tira sur Brégier, s'efforçant de faire tomber l'agent. Celui-ci, s'est efforcé de faire tomber l'agent. Celui-ci, s'est efforcé de faire tomber l'agent.

Le lendemain le couple allait s'installer dans un autre hôtel, avenue des Champs-Élysées, et réussissait à acquiescer par le même procédé un bracelet monté de 8.500 francs.

Estimant alors qu'il était sage de ne pas abuser, Garnier installa femme et bagages dans une automobile de grande remise et alla vers la Suisse. Le parquet de Pont-Évêque d'abord, M. Lefebvre, commissaire des Champs-Élysées, ensuite, furent avisés de la fraude. Les policiers, armés, allèrent à la recherche du couple d'escrocs.

L'enquête de la sûreté générale révéla le passage des époux Garnier à Evian (Suisse), où ils ne séjourneront que très peu de temps, puis leur départ pour l'Italie.

Le signalement des astucieux filoux avait été envoyé à tous les postes-frontières, ainsi qu'à la police italienne. Hier, les policiers français ont retrouvé, à Rome, M. et Mme Garnier, qui se trouvaient à l'hôtel de la ville de Francqueville, encore munis de tous les bijoux qu'ils s'étaient fait livrer sans bourse délier.

Garnier et sa femme seront ramenés en France dès que les formalités d'extradition auront été accomplies et mis à la disposition du parquet de Pont-Évêque, chargé d'instruire l'affaire.

Richomme et Cie rats d'hôtel
Les inspecteurs de la sûreté générale continuent leurs recherches à Trouville-Deauville d'essayer de fixer l'identité des complices de Richomme, le rat d'hôtel arrêté l'autre soir place Pigalle. Ils ont relevé les noms de deux hommes ayant séjourné à l'hôtel du Rocher en compagnie de Richomme. Celui-ci s'était fait inscrire sous un faux nom et il est à peu près certain que ses complices ont agi de même. Par contre, les policiers n'ont point trouvé trace de la femme qui accompagnait Richomme et qui, on le sait, fut arrêtée au moment de son arrestation. On présume que cette femme se trouve en possession des bijoux que l'on sait avoir été volés à Deauville et Trouville par les trois rats d'hôtel.

Le signalement des astucieux filoux avait été envoyé à tous les postes-frontières, ainsi qu'à la police italienne. Hier, les policiers français ont retrouvé, à Rome, M. et Mme Garnier, qui se trouvaient à l'hôtel de la ville de Francqueville, encore munis de tous les bijoux qu'ils s'étaient fait livrer sans bourse délier.

Garnier et sa femme seront ramenés en France dès que les formalités d'extradition auront été accomplies et mis à la disposition du parquet de Pont-Évêque, chargé d'instruire l'affaire.

Richomme et Cie rats d'hôtel
Les inspecteurs de la sûreté générale continuent leurs recherches à Trouville-Deauville d'essayer de fixer l'identité des complices de Richomme, le rat d'hôtel arrêté l'autre soir place Pigalle. Ils ont relevé les noms de deux hommes ayant séjourné à l'hôtel du Rocher en compagnie de Richomme. Celui-ci s'était fait inscrire sous un faux nom et il est à peu près certain que ses complices ont agi de même. Par contre, les policiers n'ont point trouvé trace de la femme qui accompagnait Richomme et qui, on le sait, fut arrêtée au moment de son arrestation. On présume que cette femme se trouve en possession des bijoux que l'on sait avoir été volés à Deauville et Trouville par les trois rats d'hôtel.

Le signalement des astucieux filoux avait été envoyé à tous les postes-frontières, ainsi qu'à la police italienne. Hier, les policiers français ont retrouvé, à Rome, M. et Mme Garnier, qui se trouvaient à l'hôtel de la ville de Francqueville, encore munis de tous les bijoux qu'ils s'étaient fait livrer sans bourse délier.

Garnier et sa femme seront ramenés en France dès que les formalités d'extradition auront été accomplies et mis à la disposition du parquet de Pont-Évêque, chargé d'instruire l'affaire.

Richomme et Cie rats d'hôtel
Les inspecteurs de la sûreté générale continuent leurs recherches à Trouville-Deauville d'essayer de fixer l'identité des complices de Richomme, le rat d'hôtel arrêté l'autre soir place Pigalle. Ils ont relevé les noms de deux hommes ayant séjourné à l'hôtel du Rocher en compagnie de Richomme. Celui-ci s'était fait inscrire sous un faux nom et il est à peu près certain que ses complices ont agi de même. Par contre, les policiers n'ont point trouvé trace de la femme qui accompagnait Richomme et qui, on le sait, fut arrêtée au moment de son arrestation. On présume que cette femme se trouve en possession des bijoux que l'on sait avoir été volés à Deauville et Trouville par les trois rats d'hôtel.

Le signalement des astucieux filoux avait été envoyé à tous les postes-frontières, ainsi qu'à la police italienne. Hier, les policiers français ont retrouvé, à Rome, M. et Mme Garnier, qui se trouvaient à l'hôtel de la ville de Francqueville, encore munis de tous les bijoux qu'ils s'étaient fait livrer sans bourse délier.

Garnier et sa femme seront ramenés en France dès que les formalités d'extradition auront été accomplies et mis à la disposition du parquet de Pont-Évêque, chargé d'instruire l'affaire.

Richomme et Cie rats d'hôtel
Les inspecteurs de la sûreté générale continuent leurs recherches à Trouville-Deauville d'essayer de fixer l'identité des complices de Richomme, le rat d'hôtel arrêté l'autre soir place Pigalle. Ils ont relevé les noms de deux hommes ayant séjourné à l'hôtel du Rocher en compagnie de Richomme. Celui-ci s'était fait inscrire sous un faux nom et il est à peu près certain que ses complices ont agi de même. Par contre, les policiers n'ont point trouvé trace de la femme qui accompagnait Richomme et qui, on le sait, fut arrêtée au moment de son arrestation. On présume que cette femme se trouve en possession des bijoux que l'on sait avoir été volés à Deauville et Trouville par les trois rats d'hôtel.

Le signalement des astucieux filoux avait été envoyé à tous les postes-frontières, ainsi qu'à la police italienne. Hier, les policiers français ont retrouvé, à Rome, M. et Mme Garnier, qui se trouvaient à l'hôtel de la ville de Francqueville, encore munis de tous les bijoux qu'ils s'étaient fait livrer sans bourse délier.

Garnier et sa femme seront ramenés en France dès que les formalités d'extradition auront été accomplies et mis à la disposition du parquet de Pont-Évêque, chargé d'instruire l'affaire.

Richomme et Cie rats d'hôtel
Les inspecteurs de la sûreté générale continuent leurs recherches à Trouville-Deauville d'essayer de fixer l'identité des complices de Richomme, le rat d'hôtel arrêté l'autre soir place Pigalle. Ils ont relevé les noms de deux hommes ayant séjourné à l'hôtel du Rocher en compagnie de Richomme. Celui-ci s'était fait inscrire sous un faux nom et il est à peu près certain que ses complices ont agi de même. Par contre, les policiers n'ont point trouvé trace de la femme qui accompagnait Richomme et qui, on le sait, fut arrêtée au moment de son arrestation. On présume que cette femme se trouve en possession des bijoux que l'on sait avoir été volés à Deauville et Trouville par les trois rats d'hôtel.

Le signalement des astucieux filoux avait été envoyé à tous les postes-frontières, ainsi qu'à la police italienne. Hier, les policiers français ont retrouvé, à Rome, M. et Mme Garnier, qui se trouvaient à l'hôtel de la ville de Francqueville, encore munis de tous les bijoux qu'ils s'étaient fait livrer sans bourse délier.

Garnier et sa femme seront ramenés en France dès que les formalités d'extradition auront été accomplies et mis à la disposition du parquet de Pont-Évêque, chargé d'instruire l'affaire.

Richomme et Cie rats d'hôtel
Les inspecteurs de la sûreté générale continuent leurs recherches à Trouville-Deauville d'essayer de fixer l'identité des complices de Richomme, le rat d'hôtel arrêté l'autre soir place Pigalle. Ils ont relevé les noms de deux

Port, Epic.-Vins cent., s.-locat. 4.000. Px | Vins à emp. Conv. à pers. sle, av. 8.000 fr.

Aliment, genre. Prix 700 p. jouff. Pet. 1.900.
M. 1.800. 1.600. 1.400. 1.200. 1.000.

THUILLIE, Vins en gros, 21 rue Condorcet.
Céras, union. Aliment, genre. Sur install.
ch. Lg ball, petit. Hy. A. 8.000. SILVAIN,
F. 1.000. 800. 600. 400. 200.

PRÉSSE
Femme gravement malade, ebd. & pers. sér.,
jeune av. 30.000, men b. Vins. LOY, 400. BAIT,
20 francs gar. Volc fournisseur VASSARD,
en gros, 14, rue St-Christophe. Métro 100.
Hotel, 100. 80. 60. 40. 20.

MASSEBON, dern. conf. et terrasse. E. 3.500.
Prof. av. 14.000. LOUNET, 14, F. Paradis.

Caté-Billard-Restaurant. Bel angle. B. 12 n. 10.
M. 1.000. 800. 600. 400. 200.
Bonne affaire sûre et pas chère. Avec 40.000.
MASSEBON, 41, rue Beaubourg. Aliders.

Lauberger-Hostellerie, rue Paris, Houches
sur Arve. 1.000. 800. 600. 400. 200.
roya. LOY, 2.000 ; 42 n°. Rec. 400 p. j.
Tabac 600 p. sem. Jardin 3.000 m. 4000 dépa.
L'Aliments. 1.000. 800. 600. 400. 200.
rue Travaillie Tonte l'année. Av. 40.000 fr.

MASSEBON, 41, rue Beaubourg. Aliders.

Bar-Pâtisserie-Boulangerie. B. 11 n°. 107. 4.000 fr.
Houff. 1.000. 800. 600. 400. 200.
Rapport 1.000. Recet. 350 garantis. Travail
forçé. Situation exceptionnelle. Unique, ex.
centrale. 1.000. 800. 600. 400. 200.

[illegible]

CAPITAUX
Je cherche monsieur sérieux, qui apporte 50.000 fr. de bénéfices en 6 mois. Ecrite CHIRARDON, 26 bd Neudon, 14 Garencière, 50.000 fr. à l'année. Je suis sérieux. Je suis prêt sur mandats, hypothèques, etc. Billets de fonds, solution rapide. OFFICE COMMERCIAL, 2, bd Rochechouart, 14 à 18 h. Prêt immédiat, s. nantiss. premier rang. Ruptures de préfer. VALISSE, 21, r. Aubert.

ASSÉES (S)

MACHINES A TRICOTER
MACHINES A TRICOTER
NEUVES ET D'OCCASIONS GARANTIES
Grande facilité de paiement
PUENTE, 6, rue Rodier, Paris, Tr. 57-51
Travail assuré par contrat sur demande.

PIANOS
100 PIANOS DEP. 1.500, bel. occ. de 2 à 2.500 fr.
Ets Dauid, 85-87, av. Wagram, Crédit.

OBJETS PERDUS
Peron perdu 17, mét. gare Ndl carreau cont. 3 robes et manteau. S. S. Manuella, 191, Violette; Chilly-Centre, Longueville, S. S.

MATERIEL

Vieux matériel vendu à des prix tr. avants
S'adresser de suite : Maison Chautemps,
52 rue Bichat, entre 10 heures et midi.

DENTISTES

Dentier comp. extract. comprise 200 f. 00
400 f. pour la h. E. P. Prigot 42 rue d'Alger

Dentier en b. h. solida compris 150 fr. 00
400 f. Levade, 64 boulevard Magenta. Cédant

LOUY,
élève de Levadé, Couronne ou
1 heure. Prix mod. 1 f. Guy-Patin

REMBOURSEMENTS

Grey Désiré, 3, r. des Courtillères, Bobigny
ne répond plus des dettes de sa femme ne
Chastote Savin
M. Robert Tixier, 32, rue V.-Hugo, Asnières
Piaissane, ne répond plus des dettes de sa
femme, née Madeleine Turqui.

RASOIRS

ESSAYEZ SUR TOUS VOS RASOIRS GILLETTE

La Lame DOUBOUX

PAS SATISFAIT VOUS SEREZ REMBOURSE
L'ENVOI POUR 15 fr. contre remboursement
une doz de lames « DOUBOUX », 1 rasoir, 1 cerise
1 affûtoir PASSE-COUT 80 0/0 économisé.
Ecrire : M. J. DOUBOUX, 17, rue de Valenciennes

première remplacée par une autre l...
Ecrivez Etablissements R. HUGUEY,
95, rue de Valenciennes, CHARENTAIS (Nord)

DIVERS

Nax, 95, bd Diderot, Paris, achète vieux caoutchoucs
Spécialité pour lavage linge, travail à façon
Ecrire LIBRAIRIE
23, PASSAGE CHOISEUL, PARIS.

l'Auto- Onduleur

PEIGNE DEMELOIN BREVETÉ S. G. D. G.
permettant à tout et à toutes de s'onduler
sans fer ni épingle.
Ce peigne, nouvelle invention merveilleuse
s'ondule comme l'ondulation ordinaire et
permet d'obtenir rapidement par un emploi
journalier une ondulation parfaite et durable
de la chevelure
Pour renseignements et acheter ce merveilleux
inventeur, M. SALOME,
5, rue du Sommet-Ses-Alpes, Paris (15),
envoie aux clients des catalogues gratuits
seulement son AUTO-ONDULATEUR cont. 7 fr. 50
ou c. remb. 8 fr. 20 chaque post. Paris 71-20

RECERCHES

SUTRY, ex-insp. sûreté, 17, fg Montmartre
enquête 50 fr. survell. 50 fr. Trouve tout
OFFICE MONDIAL, enquête av. mariage, (H)

ER 71 L^{re} GUILLAUME, ex-inspect. secrét. Hensin (gr.
Enquêt. av. mariage, Survell. Recherche
Divorce, 53 bis, Chaussée-d'Antin. Trud. 14-05
HARRIS, 24, r. St-Marc, Massoni-Samati, ex-
insp. sér. s. Rens. sur tout. Cent. 84-51 et
DUX, 150, rue Saint-Honoré, Central 66-44
Police rapide, Tous services, Paiement après

ptables Sténo, Dacylo, etc.
sur place ou par correspondance
demandez Programme Gratuit
rts en fin d'études
Oscar Bénistant apparaît.
Plus près de cinquante ans que d'
quarante, plutôt courdaud que grinc
mais se sent comme un sarmant, le chev

...vrais mais les sœurs nous, nous n'avons rien de commun avec eux, ni dans le vin, ni dans le teint ad hoc, la bouche mince, mais spirituelle, le limier de confiance de l'agence Picocoe inspirait à première vue cette sympathie et dégage l'aspect bon diable chez un homme.

Le fond ne démentait d'ailleurs pas l'apparence. Ce n'était point un mauvais zig, en dehors du service. Mais dans le service, M. Picocoe l'avait dit Oscar Bonalant eût fait guillotiner son supérieur.

Et, pourtant, ce détective manquait de vocation.

C'était après toute une série d'avatars plus ou moins singuliers qu'il était entré à l'agence Picocoe, car il était entré dans la vie par des portes différentes : trente-six métiers, trente-six misères. Sans vice, cependant, ni courage, ni buveur, mais ne sachant se fixer aucun poste, se plantant mal, du reste, à un moment sédentaire et toujours à l'improvise.

Il aimait la variété dans le travail et cet homme !

A l'agence Picocoe, il avait été ser-

à souhait et s'y était tenu, malgré les objurgations d'un oncle de province trépassé, et qui l'avait longtemps protégé, mais que la perspective d'avoir un parent dans la police, même privé, avait suffoqué de colère et d'indignation.

(A suivre.)

Jacques SOREL.

